

RÉVISION DES CREP C1

Déclaration liminaire

C'est historique ! Le 10 octobre, les 9 fédérations de fonctionnaires appellent les agent.es de toute la fonction publique (Etat, Territoriale et hospitalière) à des actions de grèves et de manifestations sur l'ensemble du territoire.

En effet, depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron, les mauvaises nouvelles pleuvent : baisse des dotations de l'ensemble des ministères, rétablissement de la journée de carence et gel du point d'indice.

Pour notre administration, ce seront encore 1 600 suppressions d'emplois au 1^{er} septembre 2018, soit 1,56 % des effectifs ! En contrepartie, notre administration aurait obtenu 10 millions d'euros supplémentaires pour l'immobilier et 15 millions « de mesures nouvelles d'investissement informatique » ! Nous souhaiterions vivement savoir à quoi vont être réellement destinées ces sommes !

Le fait est que, pour les agent.es de la DGFIP, rien ne va dans le bon sens ! L'ASR (adaptation des structures au réseau) conduit à de très nombreuses restructurations et fermetures de services qui n'améliorent en rien leur qualité de vie au travail ! De plus, elle éloigne les usagers du service public, qui trouvent de plus en plus porte close et doivent se rabattre sur le téléphone ou les mails pour joindre nos services ! Si cette modernité pourrait être séduisante, elle ne prend pas en compte les très nombreuses personnes qui n'ont pas accès à internet que ce soit parce qu'elles vivent dans des zones non desservies ou encore car elles n'ont pas les moyens (pécuniaires et/ou générationnels) d'avoir une connexion internet et les outils techniques qui vont avec (PC, Smartphone ..)

Pour en revenir à l'ordre du jour de cette CAPN, que dire de la mise en place du protocole PPCR ?

Ce protocole, non signé par les organisations majoritaires de la Fonction Publique, n'améliore en rien la carrière des contrôleurs. Pour de très nombreux collègues, la durée de carrière est allongée, ce qui en empêchera un certain nombre de partir en retraite avec une pension calculée sur l'indice terminal.

De plus, les avancements de cadencement sont supprimés. La CGT dénonçait le contingentement, issu du décret 888-2010, qui limitait à 70 % le nombre d'agent.es qui pouvait bénéficier de mois de réduction (50 % à 1 mois, 20 % à 2 mois). La CGT estimait, et estime toujours, qu'au vu du travail accompli par la très grande majorité des contrôleurs de notre administration dans des conditions toujours de plus en plus difficiles, cette très grande majorité doit obtenir des avancements accélérés de carrière.

Montreuil 01/10/2017

Syndicat national

CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

La CGT dénonçait aussi ce système d'évaluation qui mettait les agent.es en concurrence sur un même service, laissant au chef de service toute latitude pour «récompenser » certain.es d'entre eux sur des critères subjectifs.

Pour autant, avec la mise en place de PPCR et du RIFSEEP, le pire du système d'évaluation est conservé. C'est une reconnaissance de la valeur professionnelle basée sur un profil croix et une appréciation littérale, en fonction de l'accomplissement d'un objectif individuel non négociable, qui va servir à moduler les primes avec le RIFSEEP.

La CGT s'oppose à la mise en place du RIFSEEP. Elle revendique un système de notation objectif qui prenne réellement en compte la valeur professionnelle et qui ne le cantonne pas à la réalisation d'objectifs individuels.

L'évaluation professionnelle telle qu'elle est pratiquée à la DGFIP aujourd'hui n'a plus aucun sens pour nos collègues : preuve en est, le nombre de recours a drastiquement diminué. Nous allons examiner 13 recours pour les contrôleurs 1ère classe alors que l'an dernier nous en avions 43 au même stade.

Une nouvelle fois, nous notons l'inutilité du recours hiérarchique. Dans la très grande majorité des cas, l'Autorité Hiérarchique ne motive en rien sa décision de rejet.

Cette procédure contrainte a pour seul but, avec ses délais stricts, d'empêcher les agent.es d'être défendu.es lors d'une CAP Locale. Nous en demandons une nouvelle fois sa suppression ! Et ne nous répondez pas qu'il s'agit d'une procédure prévue par le décret 888-2010 ! Quand un décret est favorable à l'ensemble des collègues, (décret ZUS), la direction générale a très bien su s'en affranchir pendant des années !

Par ailleurs, nous constatons que, comme d'habitude, des PV de CAPL ne sont pas transmis aux élu.es locaux et ne sont donc pas signés ! Que faut-il faire pour que les directions locales respectent enfin les règles établies par la DG qui précisent que les PV doivent être transmis aux élu.es locaux dans les 30 jours qui suivent la réunion de la CAPL ? C'est une nouvelle preuve de la piètre qualité du dialogue social dans notre administration !

Concernant les dossiers d'aujourd'hui, les problèmes de santé, l'âge, les absences syndicales, le temps partiel, la mutation, ainsi que certains postes considérés comme peu valorisants (accueil, services communs) restent autant de facteurs pénalisant pour les agent.es.

Les agent.es fournissent bien plus que leur part de travail et ne méritent donc pas d'être ainsi mal traité.es. Ils attendent donc des CAP nationales qu'elles leur permettent d'être rétabli.es dans leurs droits, et que la DG prenne de la hauteur sur des dossiers qui touchent des conflits de personnes, là où des directions locales se bornent à défendre la hiérarchie au détriment des agent.es.

Nous évoquerons des cas relevant de la discrimination. Là aussi, nous exigeons que la DG reconnaisse ces situations et y apporte rapidement solution dans l'intérêt de tous !

La CGT Finances Publiques rappelle qu'elle revendique un système de notation basé sur des critères objectifs (note chiffrée et appréciation littérale) permettant une réelle reconnaissance de la valeur professionnelle et établi sur la base de la détention d'un grade et d'un échelon et non sur une quelconque comparaison des agent.es entre eux.